

Compte

Rendu

du Conseil Communautaire

En date du MERCREDI 22 JUIN 2011

Compte rendu du Conseil Communautaire du Véron en date du 22 JUIN 2011

En présence de

MM. GUIONNET, CADUE, CHATEAU, BARRAUD, AMIRAULT, DESBLACHES, DELAGE, GODOY, DALY, CHUIN, ALBERT, JAMET, MOUTARDIER, ROUX, GUERTIN, HERVOIL, MMES MEUNIER, ZANARDO, DERNONCOURT, ROULET, HENRY.

En l'absence de

**Mr CHAUVELIN avait donné pouvoir à Monsieur ROUX
Mme HAUTCOEUR avait donné pouvoir à Madame ROULET
Mr PITAULT avait donné pouvoir à Madame ZANARDO
Mr SEVELIN avait donné pouvoir à Monsieur BARRAUD
Mr COLIN avait donné pouvoir à Madame MEUNIER
Mr COIQUIL avait donné pouvoir à Mr GUERTIN
Mr LESPAGNOL avait donné pouvoir à Mr AMIRAULT**

L'an deux mille onze, le mercredi vingt deux juin à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, Salle Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur GUIONNET, Président.

Madame HENRY est élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Monsieur GUIONNET informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués

Le Conseil approuve l'ajout d'une Décision Modificative du Budget à l'ordre du jour.

1 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur GUIONNET présente au Conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale que le Préfet a adressé aux Communes et aux EPCI.

Ce schéma prévoit la fusion des trois Communautés de Communes du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne avec la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Le bureau de la Communauté de Communes du Véron a examiné ce projet et considère que pour notre territoire, il est cohérent avec le bassin de vie.

Monsieur GUIONNET propose donc d'approuver le projet de fusion des trois Communautés de Communes du Canton dont l'étude est déjà engagée, d'approuver également la fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil sous réserve que les Communes de ce territoire y soient favorables, mais aussi de demander au Préfet le temps de mener les études nécessaires et de dégager un consensus.

Après un débat au cours duquel Monsieur HERVOIL estime que l'association avec Chinon et Bourgueil est logique, mais qu'il faudra aussi penser aux éventuelles conséquences sur le personnel, Madame HENRY souhaite que le calendrier prévu, très serré, soit assoupli et que les Communes ne soient pas dessaisies de leurs compétences et où Monsieur GODOY demande à ce que soit préservée la qualité des services à la population, il est passé au vote à bulletin secret.

Pour la délibération approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec les conditions ci-dessus exposées : accord des Communes du Bourgueillois et délais dans la mise en œuvre du schéma : 21 voix pour, 4 voix contre, 3 vote blanc ou abstention.

2 – Subventions

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

■ Club d'échecs	770 €
Participation au Championnat de France des Collèges à Saint Lô	
■ Collège Association Sportive	650,00 €
■ Collège Dotation Travaux	920,00 €
■ Collège Foyer Socio Educatif	765,00 €
■ Syndicat des Vins	80,00 €
■ Centres Musicaux Ruraux 37	360,00 €

3 – Acquisitions foncières

■ Afin de mener à bien des projets touristiques, le Conseil approuve l'acquisition de terrains sur la Commune de Huismes :

Propriétaires	Parcelles	Superficie en m ²	Prix en euros HT	Montant global
Jean-Pierre BOURQUIN	E198	35 840	13 619,20 €	13 619,20 €
Jean-Louis MORIN	E50 E216	8 270 6 255	3 142,60 € 2 376,90 €	5 519,50 €
Bernard DESNOUX	E69 E70 E71 E217	12 215 6 960 3 640 810	4 641,70 € 2 644,80 € 1 383,20 € 307,80 €	8 977,50 €
Stéphane BRUNEAU	E83	3 580	1 360,40 €	1360,40 €
TOTAL		77 570	29 476,60 €	29 476,60 €

■ Et sur la Commune de Savigny en Véron, le terrain cadastré section ZE n° 86 de 1 920 m², moyennant le prix de 987 euros (dont 795 euros d'indemnités bois). Cette acquisition est l'une des diverses acquisitions nécessaires au projet d'accrobranche.

4 – Cessions de terrains

Madame MEUNIER présente au Conseil un projet de cessions de terrains au profit de deux entreprises présentes sur la Zone d'Activités qui souhaitent développer leurs activités :

■ **Pour la Société RAGUS**

- un terrain à Savigny en Véron cadastré section AE n° 772p situé en zone Ay pour une surface d'environ 3,5 hectares au prix de 3,50 euros le mètre carré ;
- des parcelles à Savigny en Véron section ZD n° 30-31-32 et 33 en zone N pour 27 713 m² au prix de 1 euro le mètre carré.

■ Pour la Société DELTO

- une partie des parcelles section AE n° 772 et 777 en zone Ay situées à Savigny en Véron pour une superficie d'environ 1,8 hectares au prix de 3,50 euros le mètre carré.

La différence de prix tient à la qualification des zones concernées.

5 – CHENE DE FRANCE

Madame MEUNIER présente au Conseil l'Avant Projet Définitif de la reconstruction du site « CHENE DE FRANCE ». Le montant global de l'indemnisation d'assurance s'élève à 3 098 977 euros.

La reconstruction porte sur :

TRANCHE FERME

Show-room (212,50 m ²)	318 600,00 €
Ateliers Stockage (1 408 m ²)	923 700,00 €
Locaux techniques attenant (72 m ²)	80 970,00 €
Séchoirs	562 300,00 €
Ateliers 1 et 2 (908 m ²)	765 870,00 €
Voiries (tranche ferme)	
Clôtures - Espaces verts (6 000 m ²)	468 600,00 €

Total H.T. 3 120 040,00 €

De surcroît, la Communauté de Communes du Véron pourrait construire d'autres bâtiments pour un montant total de 1 768 705 euros HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité cet avant projet.

6 – Choix de maître d'œuvre

Monsieur GUIONNET informe le conseil du choix de l'architecte :

- le Cabinet Dumont-Maussion pour la reconstruction du site PHYTOSERVICE
- le Cabinet Favreau-Baranger pour l'extension de l'Ecomusée.

7 – Ecomusée du Véron

Madame MEUNIER, Vice-Présidente, présente au Conseil :

- un projet de restauration des collections de l'Ecomusée pour 3 310 euros HT. Le Conseil approuve et sollicite les subventions nécessaires auprès de la Région ;
- une convention de partenariat avec la Fondation Léopold Bellan : le Conseil approuve à l'unanimité.

8 – Relais Assistantes Maternelles

Madame ZANARDO, Vice-Présidente, présente au Conseil un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement du Relais Assistantes Maternelles en 2011. Le Conseil approuve à l'unanimité.

9 – Collège : section sportives

Le Conseil approuve à l'unanimité une convention présentée par Monsieur CHATEAU, Vice-Président, avec le Collège, la Ville d'Avoine, l'USEAB et l'association de gymnastique sportive pour l'organisation de sections sportives scolaires au collège.

Madame HENRY soulève la question du devenir de la section Athlétisme qui n'a pas fonctionné cette année faute d'éducateur ayant le diplôme requis. Monsieur HERVOIL suggère qu'il y aurait peut être une possibilité du côté du club de Chinon.

10 – Transports scolaires

Le Conseil approuve la délégation de compétence proposée par le Conseil Général. Le renouvellement de cette convention, conclue pour une durée de 5 ans intègre la ligne AVOINE/SAUMUR.

A ce propos, Monsieur GUIONNET, Président, précise que l'impact financier sera pris en charge par le Conseil Général. Monsieur MOUTARDIER demande alors si un accord de réversibilité existe de la part du Maine et Loire qui transporte quelques élèves en direction des établissements du chinonais.

11 – Personnel

■ Le conseil approuve, **26 POUR, 1 CONTRE** (Mr CHAUVELIN) et **1 ABSTENTION** (Mr DALY), le nouveau régime d'astreinte pour certains services de la Communauté de Communes du Véron : Eau et Assainissement – Sports – Bâtiments.

Ce régime d'astreinte répondra mieux à la réglementation sur le repos hebdomadaire des agents et permettra des interventions en sécurité.

Monsieur GUIONNET insiste sur la nécessaire mutualisation des connaissances entre les agents afin de mieux répondre aux nécessités du service.

■ Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Mr DALY), la modification du tableau des effectifs :

- transformation d'un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe ;
- transformation d'un emploi de Conseiller Principal des APS en emploi d'Attaché Principal.

■ Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Mr DALY), le plan de formation du personnel.

- Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Mr DALY) :

- une convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'USEAB pour 55 heures ;
- une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un Maître Nageur Sauveteur de la Ville de Chinon à la Piscine du Véron.
Monsieur CHATEAU, Vice-Président, précise que cette mise à disposition intervient dans le cadre d'un échange entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes du Véron, les deux collectivités devant faire face à des travaux dans des équipements sportifs.

12 – Décision Modificative n° 2 – Budget Général

Le conseil approuve à l'unanimité une Décision Modificative n° 2 du Budget Général ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		
6574	Subventions	- 10 000,00 €
023	Virement section d'investissement	10 000,00 €

Section d'Investissement

RECETTES		
021	Virement section de fonctionnement	10 000,00 €

DEPENSES		
2182	Matériel de transport	- 17 000,00 €
2135	CTA6 Piscine	40 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- 13 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €

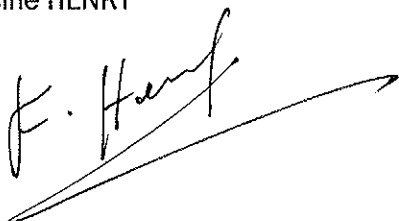
Monsieur CHATEAU précise que cette modification est rendue nécessaire pour faire face au remplacement indispensable d'un CTA à la Piscine.

13 – Questions diverses

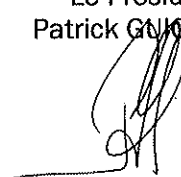

Le conseil désigne Monsieur Jean-François BARRAUD pour le représenter dans le groupe de travail du Conseil Général sur le logement des personnes défavorisées.

Fait à Avoine et Affiché le : 28 juin 2011

La Secrétaire,
Francine HENRY



Le Président,
Patrick GUONNET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉRON
32, Rue
Marcel Vignaud
AVOINE
37420